

COMPTE RENDU du 10/04/2025

Le conseil municipal prévu le 02/04/2025 n'a pas pu avoir lieu faute de quorum.

L'an deux mille vingt-cinq,

le dix avril à dix-neuf heures TRENTE

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du trois avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY-SUR-SAULX, sous la présidence de M. CABART Jean-Claude, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	08
Nombre de conseillers représentés :	08
Nombre de conseillers absents excusés :	10
Nombre de conseillers absents :	00
Nombre de conseillers qui ont donné un pouvoir :	00

Etaient présents et représentés :

1. CABART Jean-Claude	09. LORENTZ Gaëlle
2. AMBOLLET Christine	10. BOUGUEROUJA Abdelilah
3. STOLL Daniel	11. LANGBAIN Gaëlle
4. MOKRANI Sabrina	12. GIRARD Pascal
5. CHAMARAC Grégory	13. LAUREAT Marguerite
6. DRALET Sophie	14. BICHAT Yorick
7. DUSQUENOY Sandra	15. PLATEAU Virginie
8. LADROIT Serge	16. BEAUCREUX Alexandre
	17. ZURRO Alexandra
	18. BRIGNOLI Thierry

Absents :

Absents excusés : M. CHAMARAC Grégory, M. BRIGNOLI Thierry, M. BEAUCREUX Alexandre, Mme ZURRO Alexandra, Mme LAUREAT Marguerite, Mme DRALET Sophie, Mme DUSQUENOY Sandra, M. BOUGUEROUJA Abdelilah, Mme LANGBAIN Gaëlle, M. BICHAT Yorick,

Pouvoirs :

Secrétaire : Mme AMBOLLET Christine

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Mme AMBOLLET Christine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. CABART Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

N° 08/2025 CFU 2024 - VILLE		EUROS		
		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	SOLDE
Section d' fonctionnement	Opérations de l'exercice 2024	1 095 164,84	1 486 171,61	391 006,77
	Résultats reportés 2023 :			891 864,21
	Résultat 2024 à affecter BP ville 2025 (002)			1 282 870,98
Section d' investissement	Opérations de l'exercice 2024	767 243,80	534 315,76	-232 928,04
	Résultats reportés 2023			-77 308,57
	Résultat 2024 à affecter BP ville 2025 (001)			-310 236,61
Reste à réaliser		262 100,00	260 000,00	-2 100,00
au 31/12/2024				-312 336,61
Résultats cumulés		1 282 870,98 -310 236,61 -2 100,00 970 534,37		970 534,37

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Mme AMBOLLET Christine, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. CABART Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

N° 09/2025 CFU 2024 - EAUX		EUROS		
		DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	SOLDE
Section de fonctionnement	Opérations de l'exercice 2024	215 994,39	244 781,13	28 786,74
	Résultats reportés 2023			587 740,59
	Résultat à affecter BP eau 2024 sur 2025(002)			616 527,33
Section d' investissement	Opérations de l'exercice 2024	38 578,55	71 326,52	32 747,97
	reportés 2023			264 791,96
	Résultat à affecter BP eau 2024 sur 2025(001)			297 539,93
Reste à réaliser		-140 000,00	0,00	-140 000,00
au 31/12/2024				
Résultats cumulés		616 527,33 297 539,93 -140 000,00		774 067,26

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 sur 2025 - VILLE

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 57,

Après avoir approuvé le 27/03/2025, le CFU de 2024 qui présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de : **1 282 870.98 €**
- un déficit d'investissement d'un montant de : **310 236.61 €**
- un reste à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de **2 100,00 €**

entraînant un besoin de financement au compte 1068 s'élevant à **...312 336.61 €**

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,

-DECIDE, sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2025 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- * Affectation à l'excédent reporté, compte 002, de la section de fonctionnement, pour

970 534.37 €

- * Affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour

312 336.61 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 - VILLE

Considérant l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 27/03/2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité,

-ADOpte le budget primitif 2025 de la commune équilibré comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses et recettes : **2 309 432,37 €**

dont en dépenses :	-virement à la section d'investissement :	343 291.00 €
	-dépenses imprévues :	0 €
en recettes :	-excédent de fonctionnement reporté :	970 534.37 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes : **1 055 090,61 €**

dont en dépenses :	-restes à réaliser :	2 100,00 €
	-déficit d'investissement reporté :	310 236.61 €
en recette :	-virement de la section de fonctionnement :	343 291.00 €
	-affectation du résultat 2023 sur BP 2024 :	312 336.61 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025 – SERVICE DES EAUX

Considérant les propositions du Maire,
Considérant l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 27/03/2025,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
ADOpte le budget primitif 2025 du service des eaux, équilibré comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses et recettes :	782 403.33 €
dont : en dépenses : virement à la section d'investissement :	0.00 €
en recettes : excédent de fonctionnement reporté	616 527.33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et Recettes :	373 436.93 €
dont : excédent d'investissement reporté :	297 539.93 €
affectation du résultat (1068)	0,00 €
restes à réaliser en dépense	140 000.00 €
virement de la section de fonctionnement	0.00 €

OBJET : TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-DECIDE que les taux d'imposition applicables en 2025
s'établiront comme suit :

	Taux de référence 2024	Taux votés 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	24.30	24.30	1 274 000	309 582
Taxe foncière (non bâti)	13.89	13.89	52 600	7 306
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	16.05	16.05	109 400	17 559
Produit fiscal attendu				334 447

Pour info :

334 447 € + 60 466 (coefficient correcteur) = 394 913 €

+19 559 € (Dotation de compensation au titre des exonérations des taxes foncières)

+63 696 € (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

+23 835 € (dotation de compensation de la réforme de la TP)

+29 089 € (pylônes)

Soit : 531 092 €.

-ADOpte à l'unanimité des membres présents,

OBJET : FINANCES COMMUNALES : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE,

Art.	Organismes bénéficiaires	Subventions	Subventions	Subventions
		votées 2023	votées 2024	proposées 2025
657362	Subvention CCAS	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
	CCAS	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Associations Pargnysiennes		2023	2024	2025
	Subventions ordinaires associations	9 440,00 €	8 200,00 €	8 150,00 €
65748	Arc club pargnysien	1 050,00 €	1 000,00 €	900,00 €
	Centre Culturel Subvention ordinaire	1 440,00 €	1 400,00 €	1 250,00 €
	Judo JuJitsu	450,00 €	450,00 €	450,00 €
	Karaté club	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	La gaule	950,00 €	900,00 €	800,00 €
	Plein soleil	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €
	Tennis club	1 300,00 €	1 100,00 €	850,00 €
	Comité des Fêtes	850,00 €	900,00 €	850,00 €
	Objectif photo	400,00 €	500,00 €	500,00 €
	La country	400,00 €	300,00 €	0,00 €
	Vélo club	600,00 €	600,00 €	600,00 €
	Team Esprit Motard	400,00 €	400,00 €	0,00 €
	Pop and Co	600,00 €	650,00 €	600,00 €
	La solidaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Danse	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Yoga	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Tatco		300,00 €	300,00 €
	Banque Alimentaire PSS (Subvention versée par le CCAS)			
	Moonveil (Groupe de musique)			0,00 €
	Majorette			0,00 €
	Petites commerçantes			150,00 €
	L'Ajol Vial (équitation)			0,00 €
	CHASSE		0,00 €	0,00 €
Autres associations		2023	2024	2025
	Subventions associations	5 730,00 €	5 830,00 €	4 870,00 €
65748	Les Amis de la tuile	250,00 €	250,00 €	250,00 €
	Les Amls de vos Eglise	150,00 €	150,00 €	150,00 €
	FNACA (fonctionnement clos)	60,00 €	60,00 €	0,00 €
	Prévention routière	70,00 €	70,00 €	70,00 €
	Refuge des animaux	1 000,00 €	1 000,00 €	900,00 €
	Secours catholique	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Comité de jumelage	2 000,00 €	2 000,00 €	1 500,00 €
	Souvenir français	350,00 €	350,00 €	350,00 €
	Conciliateur de justice	500,00 €	500,00 €	500,00 €
	Paris-Alsace	300,00 €	300,00 €	0,00 €
	Fondation du patrimoine	200,00 €	200,00 €	200,00 €
	Banque alimentaire Saint-Dizier	500,00 €	600,00 €	600,00 €
Art : 65748		15 170,00 €	15 030,00 €	13 020,00 €
Art : 657362		20 000,00 €	20 000,00 €	18 000,00 €

L'association a souhaité une diminution du versement de sa subvention. Elle a demandé uniquement 500 €

Le montant sera débattu lors d'un prochain conseil municipal

L'association n'en a pas voulu.

Le montant sera débattu lors d'un prochain conseil municipal

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL CREATION DE DEUX EMPLOIS OCCASIONNELS D'ETE - AGENTS NON TITULAIRES A TEMPS COMPLET

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

Le maire précise qu'en prévision de la période estivale et des congés d'été, il est nécessaire de renforcer certains services pour la période du lundi 01/07/2025 au 31/08/2025.

Il peut être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose au Conseil de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, dans les conditions suivantes :

- 1 poste à temps complet pour le mois de juillet
- 1 poste à temps complet pour le mois d'août

Les personnes recrutées sur ces emplois percevront le salaire afférent à la rémunération d'un adjoint territorial 2^{ème} classe 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération de la fonction publique territoriale ainsi que les congés payés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré et à l'unanimité,
-ADOpte la proposition du maire.**

OBJET : FINANCES COMMUNALES - TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 01 JUILLET 2025

Considérant la variation de l'indice des prix à la consommation et l'indice du coût de la construction du 4^{ème} trimestre 2024.

Considérant l'inflation actuelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et par vote à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** : à compter du 1^{er} juillet 2025, il est nécessaire d'appliquer aux loyers communaux la révision contractuelle prévue dans les baux communaux et basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2024, soit + 1.82 %.
- ⇒ à compter du 1^{er} juillet 2025, il est nécessaire d'appliquer une hausse des tarifs communaux selon la liste constituée des 3 pages annexées à la présente délibération (sauf certaines exceptions).

Signature

Le maire

Jean-Claude CABART



TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES à COMPTER du 1er juillet 2025
En vertu de la délibération en date du 10/04/2025

LIBELLES	01/07/2021	01/07/2022	01/07/2023	01/07/2024	01/07/2025
CIMETIERE COMMUNAL					
Concessions		Les 2 m²	Les 2 m²	Les 2 m²	Les 2 m²
15 ans, le m²	64,00 €	66,00 €	69,00 €	71,00 €	75,00 €
30 ans, le m²	125,00 €	128,00 €	134,00 €	138,00 €	140,00 €
50 ans, le m²					
COLUMBARIUM					
Alvéole 50 ans					
Alvéole 15 ans	374,00 €	381,00 €	397,00 €	409,00 €	420,00 €
Alvéole 30 ans	428,00 €	437,00 €	456,00 €	470,00 €	490,00 €
Caveaux cinéraires :					
15 ans	301,00 €	307,00 €	320,00 €	330,00 €	340,00 €
30 ans	340,00 €	347,00 €	362,00 €	373,00 €	385,00 €
LOCATION SALLE DE REUNIONS					
AUX PARGNYSIENS					
Pour 1 journée (ou un week-end)	151,00 €	160,00 €	170,00 €	175,00 €	180,00 €
Pour 1 demi-journée (ou un vin d'honneur)	81,00 €	83,00 €	87,00 €	90,00 €	95,00 €
Pour les associations locales					
Obsèques d'une personne se faisant enterrer sur la commune de Pargny sur saulx : une demi-journée DCM 11/62 du 17 juin 2012			Gratuit		
AUX PERSONNES EXTERIEURES					
Pour 1 journée ou un week-end	252,00 €	260,00 €	275,00 €	300,00 €	310,00 €
Pour une demi-journée	131,00 €	135,00 €	145,00 €	150,00 €	155,00 €
Forfait pour nettoyage de la salle après utilisation	56,00 €	58,00 €	61,00 €	62,00 €	63,00 €
Si les tables ont été rendues sales, pénalités à appliquer à tout utilisateur :	56,00 €	58,00 €	61,00 €	62,00 €	63,00 €
CAUTION POUR LES PARGNYSIENS ET LES PERSONNES EXTERIEURES					
AUX PARGNYSIENS : pour 1 journée (ou un week-end)					
AUX PARGNYSIENS : pour 1 demi-journée (ou un vin d'honneur)	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AUX PERSONNES EXTERIEURES : pour 1 journée					
AUX PERSONNES EXTERIEURES : pour une demi-journée					
DEGRADATION : toute dégradation sera facturée au prix courant auquel s'ajoutera éventuellement le coût de la main d'œuvre des emplois communaux.					
LOCATION VAISSELLE					
Par couvert mis à disposition dans la salle	1,65 €	1,70 €	1,80 €	1,86 €	1,90 €
* Pour les Pargnysiens seulement					
* Pour les extérieurs	2,25 €	2,30 €	2,40 €	2,47 €	2,55 €
* Pour les associations locales, seul le remplacement de la vaisselle cassée, sera exigé sur présentation de facture			Gratuit		
La vaisselle cassée sera facturée au prix courant					
LOCATION SALLES PERMANENCES (annexes Mairie, aile droite)					
A l'heure : pour les activités commerciales,	30,00 €	35,00 €	37,00 €	38,00 €	40,00 €
Pour toutes les associations à caractère social, culturel, sportif, juridique ou tout service public			Gratuit		
LOCATION SALLE POLYVALENTE					
(repas froids exclusivement)					
ASSOCIATIONS PARGNYSIENNES			Gratuit		
DROITS DE PLACE					
Marché : le mètre linéaire sans équipement électrique (avec profondeur de 4,00m)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Marché : le mètre linéaire avec installation et/ou équipement électrique (avec profondeur de 4,00m)	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Outilleur	30,00 €	30,00 €	32,00 €	32,00 €	32,00 €
Marché : les 4m linéaires sans équipement électrique	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €	3,50 €
Marché : les 4m linéaires avec équipement électrique	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Marché : au dessus de 4m linéaires (ou camion) sans électricité	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Marché : au dessus de 4m linéaires (ou camion) avec électricité	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €
HALTE NAUTIQUE					
1 journée Ete (du 1/05 au 30/09)	7,00 €	7,00 €	8,00 €	8,00 €	8,00 €
1 semaine Ete (7 nuits) (du 1/05 au 30/09)	30,00 €	31,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
1 mois Ete (30 jours) (du 1/05 au 30/09)	120,00 €	123,00 €	130,00 €	135,00 €	135,00 €
1 journée Hiver (du 1/10 au 30/04)	12,00 €	13,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
1 semaine Hiver (7 jours) (du 1/10 au 30/04)	60,00 €	62,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
1 mois hiver (30 jours) (du 1/10 au 30/04)	250,00 €	255,00 €	270,00 €	280,00 €	280,00 €
LOCATION SCENE MOBILE (DCM 06/71 du 20/12/2006)					
Associations, entreprises locales et comités d'entreprise de la commune avec caution de 500 € avec assurance			gratuit		
PRIX DE VENTE DE L'EAU					
- de 6000 m3 par an, le m3	1,39 €	1,42 €	1,48 €	1,53 €	1,58 €
+ de 6000 m3 (abattement de 25%) le m3	1,23 €	1,25 €	1,31 €	1,35 €	1,38 €
Pour la commune de Maupert le Montois, le m3 (délibération n° 18/14 du 15/03/2018 : 1,29 € à com	1,41 €	1,44 €	1,50 €	1,55 €	1,59 €
Pour les communes d'Etrepy, Bignicourt sur Saulx et le Buisson (convention en date du 7/9/2017)	1,41 €	1,44 €	1,50 €	1,55 €	1,59 €
Plombage cassé : pénalité ou amende + moyenne des m3 consommés lors des 3 dernières années (+2%)	115,84 €	118,16 €	123,12 €	126,94 €	130,87 €
Lorsqu'un compteur est bloqué en cours d'exercice, la moyenne des 3 dernières années sera établie					
Dans le cas où il s'agirait d'une première année de facturation, un forfait de 30 m3 sera facturé	21,00 €	21,42 €	22,32 €	23,01 €	23,72 €
LOCATION DES COMPTEURS pour la commune de Pargny sur Saulx et les communes extérieures (semestriel)					
Diamètre 15 mm	13,33 €	13,59 €	14,16 €	14,60 €	15,00 €
Diamètre 20 mm	21,21 €	21,63 €	22,54 €	23,24 €	24,00 €
Diamètre 30 mm	31,31 €	31,94 €	33,28 €	34,31 €	35,00 €
Diamètre 40 mm	42,42 €	43,27 €	45,09 €	46,48 €	48,00 €
Diamètre 60 mm	84,84 €	86,54 €	90,17 €	92,97 €	96,00 €
Diamètre 65 mm	138,37 €	141,14 €	147,07 €	151,62 €	157,00 €
Diamètre 100 mm	418,14 €	426,50 €	444,42 €	458,19 €	472,00 €
REMPLACEMENT DE COMPTEURS					
(par faute de l'abonné)					
Compteur de diamètre 15 mm	151,50 €	154,53 €	161,02 €	166,01 €	171,16 €
Compteur de diamètre 20 mm	232,30 €	236,95 €	246,90 €	254,55 €	262,44 €
OUVERTURE ET FERMETURE DE VANNE					
D'après le temps passé, sur la base de l'heure					
BIBLIOTHEQUE (délibération du 10/02/2015 n°15/23)					
Moins de 18 ans			gratuit		
Par an et par personne de plus de 18 ans domiciliée à Pargny et Sermatze les Bains	6,50 €	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Par an et par personne de plus de 18 ans domiciliée à l'extérieur de Pargny et Sermatze	8,50 €				

LIBELLES					
	01/07/2021	01/07/2022	01/07/2023	01/07/2024	01/07/2025
LOGEMENTS COMMUNAUX + 3,50% (indice au 4ème trimestre 2022)/ + 3,50% (indice au 4ème trimestre 2023) + 1,82% (indice au 4ème trimestre 2024)					
18 rue Hannequin	415,97 €	380,00 €	393,30 €	407,07 €	414,47 €
2, rue Léon Leroy	278,48 €	282,96 €	292,87 €	303,12 €	308,64 €
LOGEMENTS CONDORCET					
N° 2 - R-de-Chaussée gauche	257,87 €	262,02 €	271,19 €	280,68 €	285,79 €
N° 1 -R-de-chauss.Drt	220,62 €	224,17 €	232,02 €	240,14 €	244,51 €
N° 3 - 1er étage droite	250,50 €	254,53 €	263,44 €	272,66 €	277,62 €
N° 4 - 1er étage gauche	365,95 €	371,84 €	384,85 €	398,32 €	405,57 €
N° 5 - 2ème étage droite	222,72 €	226,30 €	234,22 €	242,42 €	246,83 €
N° 6 - 2ème étage gauche	364,61 €	370,48 €	383,45 €	396,87 €	404,09 €
LOGEMENTS GROUPE JEAN MOULIN					
N° 2 - 4 Aile gauche RDC et 1er étage	428,94 €	434,04 €	380,00 €	393,30 €	400,46 €
N° 10/12 - Aile droite RDC+ 1er étage	351,57 €	357,23 €	369,74 €	382,68 €	389,64 €
GARAGES					
Rue Léon Leroy (deux garages)	25,34 €	25,75 €	26,65 €	27,58 €	28,08 €
LOGEMENT MAIRIE					
N° 1 - Aile droite 1er étage	222,72 €	226,30 €	234,22 €	242,42 €	246,83 €
N° 3 - Aile gauche 1er étage	404,61 €	411,12 €	425,51 €	440,40 €	448,42 €
LOGEMENT PRIMAIRE JULES FERRY					
1 logement de type III	222,72 €	226,30 €	234,22 €	242,42 €	246,83 €
1 logement de type III	222,71 €	226,30 €	234,22 €	242,42 €	246,83 €
PHOTOCOPIES					
Les associations fournissent leur papier			gratuit		
MISE A DISPOSITION DE VEHICULES COMMUNAUX (camionnette+camion à plateau) AU PERSONNEL COMMUNAL					
Mise à disposition gratuite les VVE mais à faire le plein d'essence	0,30 €	Gratuité du prêt mais faire le plein de carburant	Gratuité du prêt mais faire le plein de carburant	Gratuité du prêt mais faire le plein de carburant	Gratuité du prêt mais faire le plein de carburant